



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et appui territorial

Mission politiques environnementales

Réunion de la commission de suivi de site (CSS) du pôle bio-énergie pour le traitement et la valorisation de déchets de la DRIMM à Montech

Mardi 20 juin 2023 à 14h00 en salle Panassié

Relevé de conclusions

Participants :

- Mme Jordane ESTEBE, directrice de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (DCIAT) à la préfecture de Tarn-et-Garonne
- M. Sébastien VIGNAL, responsable du pôle carrières et déchets à l'UiD DREAL 82/46
- M. Xavier ROUSSEAU, mairie de Montech
- M. Philippe ESTANOBE, CC Grand Sud Tarn-et-Garonne
- M. Christian BIROL, Association Montech Nature Environnement
- M. Jérôme TARDIVEL, directeur SAS DRIMM
- M. Nicolas POULBOT, technicien environnement SAS DRIMM
- Mme Caroline TAILLANDER, responsable d'exploitation – SAS DRIMM
- Mme Sophie DARENES, responsable QSSSE – SAS DRIMM
- M Cédric GOUXETTE, écologue – SAS DRIMM
- M. Olivier TOISIER, représentant du personnel – SAS DRIMM
- M. Karim MOCKBEL, Préfecture, DCIAT, chef de la MPE
- Mme Aline GAUSSINEL, Préfecture, DCIAT, MPE

Excusés :

- Mme Déborah SAUZIER, DD 82- ARS Occitanie
- M. Arthur GIRARDIE, DDT82/SAT
- M. Nicolas FOURNIER, FNE82
- M. Pierre BUSQUET, CM à la mairie d'Escatalens
- Mme Dominique SARDEING, Vice présidente CD 82

La présidence est assurée par Mme Jordane ESTEBE, directrice de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (DCIAT) de la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Elle accueille les membres de la commission de suivi de site (CSS) de la SAS DRIMM. La liste des participants est annexée au présent relevé de conclusions.

La présidente ouvre la séance à 14h00 selon l'ordre du jour communiqué aux membres et rappelle que la dernière réunion s'est tenue sur le site de la DRIMM à Montech le 29 novembre 2022.

En propos liminaire, M. Christian BIROL, représentant de l'association Montech Nature Environnement, demande la rectification dans le compte rendu de la CSS DRIMM du 29 novembre 2022 dans le sens suivant :

Pour le contrôle de la nappe phréatique : M. BIROL constate une forte disproportion entre les piezomètres sur la partie amont plus de 10 et seulement 4 sur la partie aval du site d'exploitation. Il fournit une carte de l'emplacement des puits.

Concernant l'avenir du site : M. BIROL interroge sur l'avenir du site de la DRIMM. La baisse programmée des quotas autorisés ainsi que celle de la production du biogaz due à une moindre rentrée de fermentescibles impactera fortement la rentabilité de ce site. Il craint que son abandon par manque de rentabilité provoque une pollution industrielle.

Ensuite, la présidente donne la parole à M. Sébastien VIGNAL de l'UID DREAL 82/46 pour la présentation du bilan de l'action de l'inspection des installations classées, notamment des visites d'inspection.

➤ **Présentation par l'UID DREAL du bilan des inspections menées depuis novembre 2022**

Le support documentaire projeté aux membres de la CSS lors de la réunion est annexé au compte-rendu.

M. Sébastien VIGNAL rappelle que les activités de la SAS DRIMM sont soumises aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 82-2017-12-06-004 du 6 décembre 2017. Elle est autorisée à exploiter :

- un centre de tri des déchets d'emballage provenant de la collecte sélective des ménages,
- une déchetterie,
- une installation d'évaporation,
- une unité de traitement des déchets d'activités économiques,
- un centre de stockage de déchets non dangereux,
- diverses installations (station-service, unité de valorisation biogaz et installation de compression).

Il précise que c'est un site classé prioritaire national ce qui signifie que l'UID DREAL doit y effectuer une inspection au moins une fois par an et peut réaliser, également, des contrôles inopinés.

a) **Inspection du 6 avril 2023**

Cette inspection avait pour thème, la traçabilité des déchets qui est une des actions thématiques prioritaires du programme d'actions 2023, établie par la ministre de la transition écologique.

En raison d'une cyber-attaque subie par le Groupe Séché, la traçabilité des déchets n'a pu être réalisée de façon optimale par la SAS DRIMM .

Lors de cette inspection, il a été constaté la détérioration du mur du centre de tri de la collecte sélective au droit de la zone de stockage vrac équipée d'un système de sprinklage.

Depuis des travaux ont été réalisés et l'absence d'échange à l'air libre explique la non présence de mauvaises odeurs.

b) Test de traitement des lixiviats par voie biologique (BRM)

M. Sébastien VIGNAL indique que la SAS DRIMM a porté à la connaissance du préfet en date du 1^{er} mars 2022 qu'elle envisageait de tester la performance d'une solution de traitement biologique par bioréacteur à membranes (BRM) des lixiviats produits par l'installation de stockage de déchets non dangereux.

Cela constitue une demande de dérogation temporaire aux dispositions de l'article 5.5.4 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 82-2017-12-06-004 du 6 décembre 2017.

Dans son rapport du 18 août 2022, l'inspection des installations classées propose à la préfète d'autoriser ce test, et d'en informer l'exploitant par courrier préfectoral.

La SAS DRIMM a été autorisé à réaliser ce test par courrier préfectoral du 5 décembre 2022.

Monsieur Xavier ROUSSEaux, représentant la mairie de Montech, demande si le non traitement des lixiviats peut générer des odeurs.

Monsieur Sébastien VIGNAL répond qu'il n'y a pas d'échange à l'air libre.

Monsieur Jérôme TARDIVEL indique que des tests d'une solution de traitement biologique par bioréacteur à membranes (BRM) sont en cours.

Madame la présidente remercie M. Sébastien VIGNAL pour sa présentation et propose aux membres de la CSS d'échanger sur les informations qui leur ont été données.

Il n'y a pas d'interrogation particulière des participants sur les éléments communiqués.

Elle invite ensuite le directeur de la SAS DRIMM représentée par M. Jérôme TARDIVEL et ses collaborateurs à présenter le bilan de l'année 2022 de l'activité de leur entreprise.

Le document support projet en séance à l'appui de la présentation de la SAS DRIMM est annexé au présent relevé de conclusions.

➤ Présentation par la SAS DRIMM de son bilan d'exploitation 2022

a) Dates marquantes 2022 :

Concernant l'exploitation :

Durant les mois de janvier et février, la SAS DRIMM continue de recevoir les déchets d'emballages ménagers issus de la collecte sélective du Grand Narbonne (AUDEVAL) au centre de tri.

En avril, une coupure de la fibre a impacté le réseau informatique.

En juillet, un contrôle d'admission par vidéosurveillance des déchargements de déchets sur l'installation de stockage a été mise en place.

En décembre, l'organisation des flux de camions au centre de tri des emballages a été modifiée. Une voirie spécifique pour le chargement des matières expédiées a été créée.

A noter que la diminution du stockage de déchets dangereux est conjoncturelle principalement liée à la baisse de l'activité économique.

b) Visites effectuées

Bien qu'une reprise des visites des installations ait eu lieu en fin d'année, on compte seulement 334 visiteurs en 2022.

Cette baisse de fréquentation est due à la suspension des visites depuis le début de la crise sanitaire.

c) Fonctionnement des installations de valorisation de déchets

Il en existe trois : le centre de tri des emballages ménagers, le Centre de Tri Haute Performance (CTHP) et la déchetterie.

1 – le centre de tri des emballages ménagers

En 2022, 25 313 tonnes ont été traitées, le taux de valorisation atteignant 73%. Il est constaté un taux de refus élevé de ces emballages, les membres s'accordent sur la nécessité d'une action de sensibilisation à promouvoir pour inverser cette tendance.

2 – le CTHP de Déchets d'Activités Economiques (DAE) et de déchets d'ameublement

En 2022, 26 809 tonnes ont été traitées, le taux de valorisation atteignant 72 %.

3 – la déchetterie

En 2022, 2 985 tonnes ont été traitées, le taux de valorisation atteignant les 65,5 %.

d) L'installation de traitement de déchets non valorisables

Il s'agit du centre de stockage de déchets non dangereux (DND) qui produit du biogaz destiné à être valorisé.

En 2022, 34 111 563 Nm³ de Biogaz ont été captés.

La valorisation du biogaz a permis de produire 25,5 GWh d'électricité revendus à un opérateur d'énergie.

Il est à noter que depuis 2009, 413 GWh d'électricité ont été produits.

Le taux de valorisation du biogaz a été de 95,7 % en 2022.

A la fin décembre 2022, 30 % du volume autorisé a été exploité.

1 – Réception des Déchets Non Dangereux (DND)

En 2022, 242 799 tonnes ont été réceptionnées dont 86,2 % proviennent de Tarn-et-Garonne et de la première couronne et 13,8 % de la deuxième couronne.

2 – Valorisation du biogaz

En 2022, 34 111 563 Nm³ de Biogaz ont été captés.

Le taux de valorisation a été de 95,7 %.

Une modernisation du site est en cours de réflexion mais il est rappelé le nécessaire équilibre économique et financier à trouver.

e) Suivi environnemental

Cela concerne la qualité de l'air, la qualité des eaux, la biodiversité et le paysage.

1 – Qualité de l'air (suivi de la qualité de l'air ambiant, suivi des rejets atmosphériques et suivi des lichens)

Le niveau de qualité de l'air se fait au moyen du suivi des paramètres physico-chimiques effectué par le laboratoire APAVE pour l'air ambiant, par les laboratoires APAVE/ EURO POLL pour les rejets atmosphériques et le cabinet AAIR LICHENS pour les lichens.

Pour 2022, aucun impact des activités de la SAS DRIMM n'a été constaté sur la qualité de l'air.

2 – Qualité des eaux

S'agissant des eaux fluviales et de process, des paramètres physico-chimiques sont analysés par le laboratoire LAE (homologué par la COFRAC) qui n'a relevé en 2022 aucun impact sur la qualité des eaux.

Pour ce qui concerne les eaux souterraines, des paramètres physico-chimiques sont analysés par les laboratoires LAE et IRH (homologués par la COFRAC). Ces derniers n'ont relevé aucun impact sur la qualité des eaux pour 2022.

Quant au milieu récepteur, le cours d'eau Larone, l'analyse est réalisée à partir de paramètres biologiques par le cabinet ECOGEA. Il a conclu pour 2022 qu'aucune détérioration de la qualité biologique du Larone n'était imputable au rejet des eaux de la SAS DRIMM.

Un point sur la pluviométrie rappelant l'absence de prélèvements en milieu naturel mais en cas de sécheresse des actions seront à envisager.

3 – Gestion de la biodiversité

Elle s'effectue par le service naturaliste de la SAS DRIMM au moyen de la gestion du milieu et par des mesures des richesses spécifiques et par l'observation et le comptage des espèces suivantes : les végétaux, les amphibiens, les odonates, les oiseaux et les chiroptères. Pour ce faire, la SAS DRIMM coopère avec la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ainsi qu'avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

La SAS DRIMM a obtenu en 2015, la certification ECOCERT « engagement bio diversité » et a créé un centre permanent d'initiative pour l'environnement afin de sensibiliser ses salariés.

Au niveau national, le groupe Sèche Environnement dont fait partie la SAS DRIMM, s'est engagé dans le processus « Act4 Nature ».

On dénombre sur le site de la SAS DRIMM cent soixante espèces de végétaux, huit espèces d'amphibiens, dix-sept espèces d'odonates, quarante sept espèces d'oiseaux dont cinq nouvelles et trois espèces patrimoniales, six espèces de chiroptères.

Depuis quinze ans, on remarque une tendance à la stabilité de tous les suivis de la biodiversité.

Des fluctuations inter-annuelles liées au faible effectif de certaines espèces ou aux conditions climatiques (sécheresse amplifiée depuis deux saisons) ont été observées.

4 – Intégration paysagère

Le service naturaliste de la SAS DRIMM effectue l'intégration du site dans son environnement par des mesures d'impact et des reportages photographiques.

En 2022, la SAS DRIMM a poursuivi le déploiement des programmes d'intégration tels que l'aménagement paysager, l'ensemencement et les plantations.

f) Bilan socio-économiques

La SAS DRIMM emploie 85 ETP, 78 % des salariés sont domiciliés dans un rayon inférieur à 20 km du site.

La SAS DRIMM contribue pour 18,8 M d'euros à l'économie, 55 % du chiffre d'affaires étant réalisé en Occitanie et 45% hors de l'Occitanie.

La SAS DRIMM privilégie les achats de proximité. La réserve foncière disponible ne fait pas l'objet d'un projet particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie M. TARDIVEL et ses collaborateurs pour leur présentation et les participants de leur présence et lève la séance à 16h00.

La Présidente de séance,



Jordane ESTEBE